

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU WISSEMBOURG  
COMMUNE DE WINDSTEIN**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 9

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

**SEANCE du 12 décembre 2023**  
sous la présidence de Monsieur Steeve OMPHALIUS, Maire

convocation : 4 décembre 2023

**Membres présents :** Mesdames BIEBER Martine, SPENRATH Elisabeth, Messieurs BALL Patrick, BERTIN Luc, ISENMANN Christian, MUNSCH Christian, PFEIFFER Romuald, STEINER Christian.

**Membres excusés :** BREHM Marie donne pouvoir à Christian ISENMANN, PFEIFFER Romuald

Monsieur ISENMANN Christian a été nommé secrétaire de séance

***Objet : N°1) Adoption du procès-verbal du 30 octobre 2023***

Mis aux voix, le procès-verbal en date du 30 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

***Objet : N°2) Contrat d'assurance statutaire 2024-2027***

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26, non encore codifié ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le contrat d'assurance des risques statutaire mis en place par le Centre de Gestion du Bas-Rhin au 1<sup>er</sup> janvier 2024, en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**Considérant que :**

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mis en place un contrat d'assurance des risques statutaire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027, à destination des collectivités et établissements du département.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide**

**- d'adhérer à la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de contrat d'assurance des risques statutaire, dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- **Assureur : GMF VIE ;**
- **Courtier : RELYENS SPS ;**
- **Durée du contrat : 4 ans avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;**
- **Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois ;**
  - **Contrat en capitalisation ;**
- **Respect du statut dans son intégralité (notamment prise en compte du remboursement des frais médicaux aux frais réels, pas d'exclusion de risques) à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront indemnisés ;**
- **Base de remboursement couvrant les obligations statutaires de l'employeur à l'égard de ses agents à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront pris en charge**

**décide**

- **de s'assurer pour les garanties :**
  - Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires**
  - Risques garantis : Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Grave Maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et accueil de l'enfant), Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique ;**
  - Conditions : 1,27% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.**

**approuve**

**- que chaque collectivité ou chaque établissement public adhérant au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion sera redevable au Centre de Gestion d'une contribution « assurance statutaire » fixée comme suit et selon les modalités suivantes :**

- **Taux : 3%**
- **Assiette : le montant des cotisations acquittées par la collectivité ou l'établissement public auprès de l'assureur dans le cadre du marché.**
- **Modalités : le recouvrement sera émis sur l'année n+1 sur la base des cotisations acquittées par les collectivités sur l'année (n).**

**autorise**

- **le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.**

***Objet : N°3) Adoption du Plan de Sauvegarde Communal***

Monsieur le Maire rappelle que le Plan de Sauvegarde Communal est réalisé sous la coordination de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains avec le cabinet RISK partenaires. Une réunion a eu lieu le 3 novembre 2023 en mairie de

Windstein pour la présentation du document avant son approbation. Suite aux différentes remarques, un nouveau document a été établi. Ainsi, Monsieur le Maire donne lecture des modifications.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,  
Prend acte du Plan de Sauvegarde Communal**

**Objet : N° 4) Aménagement de la place centrale – subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) – adoption du plan prévisionnel de financement**

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 30 octobre 2023, le projet d'aménagement de la place centrale a été validé. Il précise que le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 31 décembre 2023 mentionnant le plan de financement prévisionnel. Il présente ce document en expliquant que sur un montant de travaux prévisionnel de 475 000 € HT, la commune est susceptible de percevoir une subvention d'un montant de 100 000 € soit 21.05 % du projet.

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,  
adopte  
- le plan de financement prévisionnel ci-dessous**

AMENAGEMENT DE LA PLACE CENTRALE DU VILLAGE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES			RECETTES		
Synthèse des thématiques	Montant Dépenses HT	Financeurs	Dépenses éligibles	Montant recettes HT	Taux de financement globa
<b>MAITRISE D'OEUVRE</b>		<b>PART MAITRISE D'OEUVRE</b>			
Etudes diagnostic, AVP, PRO, ACT, EXE, DET, AOR	28 512,50 €	Commune de Windstein (auto financement)	28512,50 €	28 512,50 €	100%
Frais de géomètre et divers	1 500,00 €	Commune	1 500,00 €	1 500,00 €	100%
<b>Total maîtrise d'oeuvre</b>	<b>30 002,50 €</b>	<b>Total maîtrise d'oeuvre</b>	<b>30 002,50 €</b>	<b>30 002,50 €</b>	<b>100%</b>
<b>TRAVAUX</b>			<b>PART TRAVAUX</b>		
Zone de service et stationnement	215 000,00 €	ETAT- DETR et Massif	475 000,00 €	137 500,00 €	28,95%
Zone d'accueil- balcon vert	105 000,00 €	Région Grand Est- FEDER	475 000,00 €	137 500,00 €	28,95%
La place- accueil et services	155 000,00 €	CEA-AMI	475 000,00 €	100 000,00 €	21,05%
		Commune	475 000,00 €	100 000,00 €	21,05%
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>475 000,00 €</b>	<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>		<b>475 000,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL OPERATION HT</b>	<b>505 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>		<b>505 000,00 €</b>	

**décide  
- de solliciter la subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de  
l'AMI**

autorise

- Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour le dépôt du dossier

**Objet : N°5) Divers et communications**

- Monsieur le Maire présente le bilan 2022 des missions confiées à l'ATIP (instruction du droit des sols).
- Il informe également des problèmes d'effectifs des sapeurs-pompiers au centre de secours de Niederbronn-les-Bains et d'une réflexion en cours au niveau intercommunal pour une amélioration du service.
- La mise en œuvre de la nouvelle formule de collecte des déchets au premier janvier 2024 laisse apparaître un certain nombre de difficultés pratiques et le SMICTOM devra y apporter des réponses très rapidement.
- Le dossier d'interconnexion du réseau d'eau potable de la commune avance et une réunion de travail avec le SDEA sera programmée en début d'année.
- Le paiement du solde de subvention sollicité pour les travaux de rénovation du logement rue de l'école est en cours sachant que la main courante demandée a été réalisée.
- Un échange est engagé entre les membres du Conseil municipal sur la démarche en cours concernant la vente du terrain communal rue des châteaux.
- Monsieur le Maire rappelle que la distribution des paniers pour les aînés est fixée au dimanche 17 décembre en matinée.
- Christian Munsch demande des précisions sur l'avancée de la procédure concernant la construction illégale au bas de la rue des châteaux. Monsieur le Maire explique que la procédure suit son cours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt heures quarante-cinq.

Windstein, le 18 décembre 2023  
Le secrétaire de séance,  
Christian ISENMANN

